



**MRC** du  
Golfe-du-Saint-Laurent

# *Maritime et touristique :*

Transformer notre réalité dans l'avenir grâce à la Signature Innovation

---

Volet 3 - Fonds régions et ruralité

## CADRE DE GESTION

février 2024

## **CONTEXTE**

La MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, située à l'extrême est de la province, compte 3 382 habitants (recensement 2021) répartis dans 14 villages de Kegaska à Blanc Sablon, soit dans 5 municipalités : Municipalité de la Côte-Nord du Golfe-du-Saint-Laurent qui comprend Kegaska, La Romaine, Chevery, Harrington Harbour et Tête-à-la-Baleine (787), Municipalité de Gros-Mécatina qui comprend Mutton Bay et La Tabatière (356), Municipalité de Saint-Augustin qui comprend la communauté de Saint-Augustin (425), Municipalité de Bonne-Espérance qui comprend Old Fort Bay, St. Paul's River et Middle Bay (692) et la Municipalité de Blanc-Sablon qui comprend Bradore, Lourdes de Blanc Sablon et Blanc-Sablon (1122). À cela s'ajoute un territoire non organisé qui représente 87 % de la superficie totale. De plus, bien qu'elles ne fassent pas partie de la MRC, les communautés innues d'Unamen Shipu et de Pakuashipi occupent également le territoire.

Avant la consolidation des villages, la population était répartie sur 70 petits postes de pêche. Aujourd'hui, avec une flotte d'environ 60 navires, 4 usines de transformation et environ 150 ouvriers, la pêche reste le principal moteur économique de la région. Les dernières années ayant été marquées par des déclin et des incohérences dans le secteur de la pêche, le tourisme s'est imposé comme la principale perspective de développement économique futur. La région a beaucoup à offrir. Le littoral accidenté, les grands espaces aux panoramas époustouflants, les particularités de la région et la simplicité du mode de vie sont autant d'attraits dont il faut tirer parti.

## **DESCRIPTION**

Le programme Signature Innovation vise à soutenir et à développer les industries maritimes et touristiques de manière à permettre à tous les villages de la MRC de bénéficier de retombées socio-économiques grâce au développement, à l'innovation et à la structuration de leur offre.

## **OBJECTIFS**

- Renforcer l'offre touristique : soutenir la création de produits touristiques de haute qualité pour attirer les gens dans la région et améliorer les produits existants pour accroître la visibilité et l'expérience des visiteurs.
- Développer l'industrie maritime : soutenir les acteurs de l'industrie en les encourageant à faire des choix innovants.
- Créer des liens entre les secteurs maritime et touristique : encourager les promoteurs à créer un lien plus fort entre les deux industries et à développer des produits touristiques liés à l'industrie maritime.
- Développer une marque régionale et une stratégie de marketing en lien direct avec les industries maritimes et touristiques afin d'accroître la visibilité et l'identité du territoire.

## **COMITÉ DE GESTION**

Le programme de soutien financier est régi par un comité de gestion composé de

- Un membre du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent
- Le directeur général de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent
- Deux membres de l'équipe de développement économique de la MRC
- Un représentant de la MAMH.

En fonction de la nature du projet, divers partenaires consultatifs peuvent être appelés à intervenir en tant qu'experts au stade de l'analyse préliminaire. En outre, divers services gouvernementaux peuvent également être sollicités.

## **MANDAT DU COMITÉ DE GESTION**

La création d'un comité de gestion assurera la mise en œuvre de la signature de la MRC Maritime et Touristique : Transformer notre réalité en avenir de la MRC et le suivi auprès du MAMH.

Le comité de gestion veille à l'application de l'entente et en assure la gestion et le suivi administratif et financier. En outre, le comité de gestion doit :

- Adopter les règles de fonctionnement du comité de gestion
- Formuler un cadre de gestion
- Engager les services d'un consultant pour mener à bien les consultations relatives au développement d'une marque régionale et d'une stratégie de marketing ayant des liens directs avec les industries maritimes et touristiques afin d'accroître la visibilité et l'identité du territoire.
- Recevoir les demandes d'aide financière à la suite de l'appel à projets
- S'assurer que les demandes soumises répondent aux critères et aux exigences de la politique
- Évaluer et classer les projets en fonction de leur rang dans la grille d'évaluation
- Estimer la capacité globale à réaliser des projets qualifiés dans les conditions et la durée de l'accord.
- Informer le conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent des projets retenus pour une aide financière, en tenant compte des fonds disponibles à cette fin.
- Veiller à ce que les objectifs de l'accord soient atteints.

## **RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE GESTION**

- Le comité de gestion doit se réunir deux fois pour analyser et recommander les projets, dans les 45 jours suivant la fin de la période de soumission des projets.
- Chaque membre du comité de gestion doit déclarer tout conflit ou apparence de conflit d'intérêts pour chaque projet et s'engager à respecter la non-divulgence des informations personnelles.
- Le quorum doit être atteint à chaque réunion.
- Les projets sont approuvés par la majorité des membres présents.
- Les membres du comité de gestion devront signer un accord de confidentialité.

Nonobstant le quorum des membres présents, la confirmation des projets approuvés doit être faite par le représentant de la MAMH.

## **COORDINATION DU COMITÉ DE GESTION**

Le comité de gestion est coordonné par le service de développement économique de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent. En plus d'assurer la coordination du comité de gestion, ils assureront le suivi du projet.

## **DURÉE DU MANDAT**

Les membres sont nommés pour la durée de l'accord et de ses éventuelles prorogations.

## CALENDRIER

Étape	Date de début	Date de fin
Mise en œuvre	Date de la dernière signature de l'accord	31 décembre 2025

## PAQUET FINANCIER

Source de financement	Montant	%
MAMH - Composante 3 - FRR "Signature Innovation"	943 955 \$	83
MRC du Golfe-du-Saint-Laurent	188 791 \$	17
<b>Total</b>	<b>1 132 746 \$</b>	<b>100</b>

## PLAN D'ACTION PRÉLIMINAIRE

Dépenses	Dépenses admissibles
Préparation du guide "Signature Innovation" - Ressources MRC	12 000 \$
Objectif 1 : Financement du projet : Volet 1 : Structurer l'offre touristique Volet 2 : Développement de l'industrie maritime Volet 3 : Création d'un lien entre les secteurs maritime et touristique	863 000 \$
Objectif 2 : Développement d'une marque régionale et d'une stratégie de marketing - Embauche d'un consultant - Consultations communautaires - Mise en œuvre	200 000 \$
Frais administratifs	57 746 \$
<b>Total</b>	<b>1 132 746 \$</b>